



Délégués en exercice **33**  
Présents 28  
Votants 30  
Convocation le 12/01/2023

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE Du 19 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf janvier à vingt heures, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Tinchebray, sous la présidence de Monsieur Bernard Soul.

### Étaient présents (P) ou absents (A)

CHRÉTIEN Sébastien	P	CORBIERE Julien	P	COSTARD Serge	A	DAVY Bernard	P	DECOSSE Daniel	P
DEROUEZ Christian	A	DEVERE Bruno	P	DROMER Joël	P	DURIEZ Christian	P	FERARD Pierre	P
GOUAULT Françoise	P	GROUSSARD-HUBERT Evelyne	A	GUERIN Jacqueline	P	GUILMIN Maxime	P	JARRY Yveline	P
LECORDIER Christophe	P	LEGALLE Michel	P	LEPONT Philippe	P	LERALLU Didier	P	LEROY Éric	P
LEVÉE Céline	P	MAUPAS Dominique	A	MOISSERON Franck	P	PICARD Christian	P	PORQUET Josette	P
POTHE Michelle	P	PRIEUR Jean-Yves	P	RENAULT Jean-Louis	P	RIFLET Virginie	P	ROULLIER Frédérique	P
ROUSSELET Cécile	A	SOUL Bernard	P	TALLONEAU Sylvie	P				

**Avait donné pouvoir** : Dominique MAUPAS à Josette PORQUET.

**Suppléance** : Edith LEMERCIER pour Serge COSTARD.

Bernard Soul, Président, ouvre la séance.

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Les délégués communautaires choisissent Madame Frédérique Roullier, pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Le Président propose à l'assemblée d'annuler les points 14 et 15 relatifs au branchement des usagers à l'assainissement collectif.

Continuant, le Président propose d'ajouter un point 20 relatif à une ZA sur Domfront.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces reports et cet ajout.

### **2. Approbation du procès-verbal du 29 novembre 2022**

Le Président invite les membres du Conseil communautaire à formuler leurs observations sur le procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par le Conseil communautaire.

### **3. Décision d'ester en justice**

Conformément à la délégation de pouvoir octroyé en date du 10 juillet 2020, Le Président a pris une décision pour ester en justice :

Suite au jugement du Tribunal administratif de Caen en date du 25 février 2021, qui annulait la délibération du 10 juillet 2017 du Conseil communautaire qui diminuait le montant des attributions de compensation de la commune de Lonlay l'Abbaye, le Président a pris la décision de porter ce dossier devant la Cour Administrative d'appel de Nantes.

Par jugement du 13 juillet 2022, la requête de la Communauté de communes a été rejetée.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (F. Gouault et J. Guérin) :**

- Prend acte de cette décision.

#### **4. Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand – Désignation des représentants**

Le Président expose que la Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco adhère au Pôle Métropolitain Caen Normandie : ce pôle permettait de faire entendre la voix des territoires de l'Ouest normand au sein d'une Normandie réunifiée.

En 2015, il avait été décidé de créer un seul syndicat mixte regroupant le Pôle métropolitain « Socle » (6 EPCI de la Plaine de Caen) et le Pôle métropolitain « Réseau » (les 3 départements et EPCI de l'Ouest de la Normandie).

Aujourd'hui, il ne paraît plus opportun de réunir ensemble les membres du Pôle Réseau en même temps que ceux du Pôle Socle. Les sujets abordés dans ces réunions sont différents et ne concernent pas l'ensemble des territoires.

Ainsi par délibération en date du 24 mai 2022 Domfront-Tinchebray Interco s'est retiré du Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole au 31 décembre 2022, a émis un avis favorable à la création d'un Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand, a donné son accord pour une adhésion de l'EPCI à ce pôle à compter du 1er janvier 2023 et a approuvé le projet de statuts de ce nouveau Pôle.

Par arrêté inter préfectoral du 26 décembre 2022, ce Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand a été créé.

Conformément à ces statuts, le pôle métropolitain est administré par un comité syndical composé de :  
- Un titulaire par EPCI par tranche entamée de 30 000 habitants  
- Deux titulaires par Département

Chaque titulaire aura un suppléant.

Ainsi Domfront-Tinchebray Interco, avec une population municipale de 15 827 habitants (chiffre de l'INSEE 2019) doit désigner 1 titulaire et 1 suppléant.

Par délibération du 10 juillet 2020, avait été désigné Bernard Soul et Maxime Guilmin titulaires et Josette Porquet et Serge Costard suppléants.

Le Président propose d'être titulaire et de désigner Maxime Guilmin comme suppléant.

#### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- Désigne Bernard Soul en tant que titulaire et Maxime Guilmin en tant que suppléant au Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand.

#### **5. Marchés de services d'assurances -répartition entre les budgets**

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-Présidente en charge des finances.

Lors de la séance du 20 décembre 2022, la commission d'appel d'offres a pris connaissance de l'analyse des offres réalisée par le cabinet ARIMA et a attribué les 5 lots du marché de services d'assurances de Domfront – Tinchebray Interco pour une durée de 48 mois. Les cotisations étant globalisées par lot, Josette Porquet propose de fixer une répartition des cotisations de chaque lot en fonction des budgets concernés.

<b>N° Lot</b>	<b>Désignation du lot</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Cotisation 2023 en € TTC</b>	<b>Mode de calcul suivant l'acte d'engagement</b>	<b>Proposition de répartition des cotisations par budget</b>
1	Dommages aux biens et risques annexes	SMACL	9 182,40	Coût HT / m <sup>2</sup> révisable suivant l'indice FFB et l'évolution du patrimoine	Répartition des cotisations au prorata de la superficie des immeubles de chaque budget y compris le CIAS au 01/01 de l'année N
2	Responsabilités et risques annexes	SMACL	3 271,13	Pourcentage de la masse salariale brute (hors charge patronale)	Répartition des cotisations au prorata des dépenses de fonctionnement réalisées inscrites aux CFU ou CA N-2 pour l'acompte et N-1 pour le solde,

				Acompte : masse salariale N-2 Régularisation solde : masse salariale N-1	pour tous les budgets y compris le CIAS sauf les ZA
2 PSE 1	Risques environnementaux	SMACL	2 648,70	Forfait fixe sur la durée du marché	Répartition des cotisations au prorata des dépenses de fonctionnement réalisées inscrites aux CFU ou CA N-2 pour les budgets OM, eau et SPAC
3	Véhicules à moteur et risques annexes	PILLIOT GREAT LAKES	3 846,66	Cotisations suivant détail des primes par catégorie de véhicules fourni à l'établissement du contrat Révision suivant l'indice SRA ou PRVP et l'évolution du parc automobile	Répartition des cotisations suivant le détail des primes par catégorie de véhicules fourni à l'établissement du contrat (et par budget le cas échéant)
4	Protection juridique de la collectivité	2C COURTAGE CFDP	794,07	Forfait révisable suivant l'indice FFB	Répartition des cotisations au prorata des dépenses de fonctionnement réalisées inscrites aux CFU ou CA N-2 pour tous les budgets y compris le CIAS sauf les ZA
5	Protection fonctionnelle des agents et des élus	SMACL	524,81	Prime HT par bénéficiaire révisable suivant l'indice FFB et l'évolution du nombre de bénéficiaires.	Répartition des cotisations au prorata du nombre de bénéficiaires du budget général et du CIAS au 01/01 de l'année N.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Fixe la répartition des cotisations des 5 lots du marché de services d'assurances de Domfront – Tinchébray Interco conformément au tableau ci-dessus.

**6. Remboursement salle Bromley-restauration-RPI Cerisy-St Pierre d'Entremont**

Le Président laisse la parole à Maxime Guilmin, Vice-Président en charge du scolaire.

Le RPI St Pierre d'Entremont- Cerisy Belle Etoile a utilisé la salle communale pour les services de restauration, pendant l'application du protocole sanitaire.

Il convient de rembourser à la commune les consommations en électricité et en eau afférentes à cette utilisation.

Pour l'année scolaire 2020-2021 :

Le surplus de consommation d'électricité a été estimé à 2 362.60 €

Le surplus de consommation d'eau a été estimé à 228.64 €

Le surplus consommation de gaz a été estimé à 88 €

Soit un total de : 2 679.24 €

Pour l'année scolaire 2021-2022 :

Le surplus de consommation d'électricité a été estimé à 1 689.25 €

Le surplus de consommation d'eau a été estimé à 240.90 €

Le surplus consommation de gaz a été estimé à 98 €

Soit un total de : 2 028.15 €

Pour l'année scolaire du 01/09/2022 au 21/10/2022 :

Le surplus de consommation d'électricité a été estimé à 152.85 €

Le surplus de consommation d'eau a été estimé à 43.25 €

Soit un total de : 196.10 €

Depuis la rentrée de la Toussaint, la restauration scolaire a de nouveau lieu au réfectoire.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Accepte le remboursement, à la commune de St Pierre d'Entremont, des consommations d'eau, d'électricité et de gaz liées à l'utilisation de la salle Bromley par les enfants du RPI

Saint Pierre d'Entremont- Cerisy Belle Etoile soit 2 679.24 € pour 2020-2021, 2 028.15 € pour 2021-2022 et 196.10 € du 01/09/2022 au 21/10/2022.

## **7. Création d'une Société Publique Locale (SPL) dans le domaine du tourisme**

Le Président expose que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, a prévu le transfert de la compétence promotion du tourisme, dont la création, la gestion et le soutien d'offices de tourisme aux Communautés de Communes (EPCI) depuis le 1er janvier 2017.

A ce titre, Domfront Tinchebray Interco soutient l'Office de Tourisme associatif de Domfront en Poirais à hauteur de 45 000 € en 2022.

A l'échelle de l'inter communauté, un rapprochement entre les communes de Domfront en Poirais et de Bagnoles de l'Orne Normandie, à travers une entente sur les notions de Station de sport de plein air et de rapprochement sur les activités culturelles et patrimoniales, ont démontré la complémentarité en termes d'offres touristiques et la pertinence d'une gouvernance touristique commune.

Le Président propose de mutualiser la gestion de la compétence tourisme entre les CDC de Domfront-Tinchebray Interco, Andaine-Passais et la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie.

Cette nouvelle gouvernance pourrait prendre la forme d'une Société Publique Locale (SPL) au 01/01/2024.

Julien Corbière demande qui siègera au Conseil d'Administration, le Président précise que ce sera un juste équilibre de représentants en proportion des CDC.

### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Acte un travail préparatoire à la création d'une SPL touristique sur les deux CDC Domfront-Tinchebray Interco et Andaines Passais et la commune de Bagnoles de l'Orne,
- Désigne « Bagnoles de l'Orne Tourisme » comme opérateur de la mise en place de ce projet,
- Sollicite une subvention la plus élevée possible auprès de la Région au titre du FACIT,
- Verse à « Bagnoles de l'Orne Tourisme » une subvention pour le reste à charge réparti équitablement entre les 3 collectivités.

## **8. Normand'Epik**

Le Président expose que, en concertation avec les territoires voisins, la collectivité souhaite créer une nouvelle offre touristique, liée au sport de pleine nature : une boucle VTT interdépartementale reliant des bases VTT : la Normand'Epik.

Le projet Normand'Epik© rassemble 8 territoires répartis sur trois départements normands :

- Dans le Calvados :
  - La Communauté de communes Cingal – Suisse Normande et l'Office
  - La Communauté de communes Du Pays de Falaise
  - L'Intercommunalité de la Vire au Noireau
- Dans l'Orne :
  - La Communauté de communes de Domfront-Tinchebray Interco
  - La Communauté de communes Andaine Passais
  - La Communauté d'agglomération Flers Agglo
  - La Communauté de communes du Val d'Orne
  - La commune de Bagnoles de l'Orne
- Dans la Manche :
  - La Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie

Pour coordonner les actions et valider les travaux techniques, l'Office de Tourisme Mont Saint Michel Normandie et la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie ont été désignés comme chef de file afin de faciliter les démarches à venir.

Le comité de pilotage propose d'engager les différentes dépenses sous forme de marchés en groupement de commande.

Sur le territoire de la Communauté de communes, des aménagements sont nécessaires pour :

- Installer un espace de stationnement sécurisé sur le parcours, au carrefour de plusieurs grands itinéraires cyclables, 3 stations de lavage, gonflage et réparations réparties sur le parcours
- Poser 4 panneaux RIS sur le parcours. (RELAI Information Service)
- Poser 2 éco-compteurs

Les premières estimations portent ces dépenses à un montant de 45 000 €.

Bernard DAVY informe que le projet a été lancé en 2020 avec Bagnoles et le Mont St Michel au départ. Son extension a été suggérée par l'Association « les écureuils du Bocage ». Un travail sur le recensement des hébergements, des linéaires de VTT a été fait pendant 18 mois. Il a été répertorié 450 kms de circuits déjà existants sur Domfront-Andaine Passais. Josette Porquet complète en précisant que les dépenses sont essentiellement sur l'information (communication, achat panneaux et espaces sécurisés).

#### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Valide la création de la nouvelle offre touristique la Normand'Epik avec les 7 territoires voisins,
- Valide les modalités d'organisation, à savoir :
  - La création d'un comité de pilotage
  - La désignation de l'Office de Tourisme Mont Saint Michel-Normandie et la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel -Normandie comme chef de file,
  - L'engagement des dépenses via un groupement de commandes,
- Autorise le Président ou son représentant à déposer toutes demandes de subvention possibles,
- Inscrit au budget les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet.

### **9. Etude pré-opérationnelle OPAH**

Le Président expose que l'opération programmée d'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale (OPAH-RR) des Communautés de communes de Domfront-Tinchebray Interco et Andaine-Passais arrive à son terme le 15 février 2023.

L'OPAH-RR, dispositif de financement destiné à soutenir la réhabilitation et la modernisation du parc de logements sur les territoires, a permis, à la date du 15 novembre 2022, la réhabilitation depuis le 16 février 2018 de 456 logements (433 en propriétaires occupants et 23 logements locatifs) sur le territoire de Domfront-Tinchebray Interco dont 322 logements (303 en propriétaires occupants et 19 logements locatifs) dans le cadre de la convention OPAH-RR signée avec l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), et le Conseil Départemental de l'Orne.

Compte-tenu des résultats de ce programme, la mise en place d'une nouvelle OPAH est envisagée à l'issue de l'opération en cours.

Pour ce faire, la réalisation d'une étude pré-opérationnelle est requise.

Cette étude vise à :

- Réaliser un diagnostic de l'habitat,
- Définir les axes d'intervention prioritaires et les périmètres éventuels de mise en œuvre,
- Quantifier les objectifs en matière de logements à réhabiliter,
- Construire les plans de financement et préparer les conventionnements.

Afin d'assurer une continuité des OPAH existantes sur les Communautés de communes de Domfront-Tinchebray Interco, Andaine-Passais et du Val d'Orne, le PETR du Pays du Bocage propose de porter l'étude pré-opérationnelle qui devra permettre la mise en place de nouveaux dispositifs dès 2023. Cette étude devra en outre :

- Faciliter et simplifier les démarches pour la mise en place d'OPAH,
- Mutualiser les coûts de cette étude,
- Faciliter une approche de l'habitat cohérente à l'échelle du PETR, la mobilisation des crédits et l'articulation avec les autres dispositifs de développement.

Par délibération, en date du 18 mai 2022, le Conseil syndical du PETR a ainsi décidé le lancement d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH et a autorisé le Président à lancer la consultation pour retenir le prestataire en charge de l'étude pré-opérationnelle.

Par délibération, en date du 14 octobre 2022, le Conseil syndical du PETR a décidé de retenir la proposition du CDHAT pour un montant de 39 942,00 € TTC.

Le financement de l'étude pré-opérationnelle sera assuré par :

- Une subvention de l'ANAH à hauteur de 50% du coût de l'étude pré-opérationnelle, soit 19 971,00 € TTC,

- Une participation exceptionnelle des Communautés de communes du Val d'Orne, de Domfront Tinchebray Interco et d'Andaine Passais à hauteur de 0,58 € / habitant soit pour :

- La CDC du Val d'Orne : 3 296,72 €,

- La CDC de Domfront Tinchebray Interco : 9 230,12 €,

- La CDC d'Andaine-Passais : 7 656,00 €.

Josette Porquet dit que l'on ne peut être que favorable à cette décision au vu du réel succès du nombre de logements réhabilités. De plus, beaucoup de logements loués ont besoin d'être rénovés et cela peut inciter les propriétaires bailleurs à faire de nouveaux travaux.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Valide la réalisation de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH telle qu'elle a été présentée,
- Valide le financement de l'étude,
- Autorise le versement au PETR du Pays du Bocage d'une participation exceptionnelle de 0,58 € / habitant soit 9 230,12 €.

**10. Rapport prix et qualité des services élimination des déchets 2021 Domfront**

Le Président informe que conformément aux décrets n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015, il présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, de l'année 2021, concernant le territoire de l'ex Communauté de Communes du Domfrontais géré en régie et réalisé par Domfront – Tinchebray Interco.

Ce rapport retrace l'organisation de la collecte et du traitement de l'ensemble des déchets ordures ménagères, recyclables secs et déchets provenant des déchetteries, ainsi que le bilan financier des déchets de l'année 2021.

Le rapport réalisé par Domfront – Tinchebray Interco sera transmis à M. le Préfet, ainsi qu'au Maire de chaque commune membre de l'ex- Communauté de communes du Domfrontais.

Bernard Soul informe que le tonnage « ordures ménagères » collecté en 2021 est de 266.54 kg / habitant, légèrement en hausse par rapport à 2020 (1.83 %). En ce qui concerne les recyclables, le tonnage par habitant est en hausse de 5.15 % par rapport à 2020 (84.95 kg / hab. contre 80.79 kg / hab.) et enfin pour les déchetteries : 423.02 kg / hab. soit une augmentation de 14.57 % par rapport à 2020.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2021 sur le territoire de l'ex-Communauté de communes du Domfrontais

**11. Rapport prix et qualité des services élimination des déchets 2021 SIRTOM**

Le Président informe que conformément aux décrets n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015, il présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, de l'année 2021, concernant le territoire de l'ex Communauté de Communes du canton de Tinchebray et réalisé par le SIRTOM de la Région Flers – Condé.

Ce rapport retrace l'organisation de la collecte et du traitement de l'ensemble des déchets ordures ménagères, recyclables secs et déchets provenant des déchetteries, ainsi que le bilan financier des déchets de l'année 2021.

Bernard Soul informe que l'ex Communauté de communes du canton de Tinchebray, composée de 8 290 habitants, représente 10% de la population du SIRTOM et que, sur le territoire la moyenne des ordures ménagères est de 166 kg / habitant. Ce chiffre est en dessous de la

moyenne nationale qui est de 220 kg /habitant. Pour espérer que ce ratio diminue aussi sur le territoire du Domfrontais, une étude est menée actuellement sur le passage à la collecte en porte à porte. Christophe Lecordier dit que le SIRTOM a beaucoup travaillé en informant les foyers, écoles, en distribuant les composteurs....

L'idéal, pour limiter les coûts, serait d'atteindre les 55 kg / habitant, mais la marge est trop grande. L'objectif serait de diminuer de 20 Kg / habitant, soit 146 kg / habitant.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2021 réalisé par le SIRTOM de la Région Flers – Condé, concernant le territoire de l'ex-Communauté de communes du canton de Tinchebray.

**12. Avenants contrat CITEO (emballages ménagers et papiers graphiques) et contrat de reprise de matériaux**

Le Président informe que pour la période 2018/2022, Domfront – Tinchebray Interco a signé avec Citéo deux contrats pour l'action et la performance emballages ménagers et papiers graphiques s'appuyant sur le barème F de soutiens. Ces contrats ont fait l'objet de trois avenants et leur terme était fixé au 31 décembre 2022, date à laquelle devait expirer l'agrément de Citéo. L'Etat a souhaité étendre cette période à 2023 afin notamment de finaliser l'extension des consignes de tri et d'intégrer les obligations de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Citéo propose deux avenants pour chacun des contrats emballages et papiers graphiques :

- Un avenant de prolongation d'un an jusqu'au 31 décembre 2023,
- Un avenant de modification tenant compte des révisions et évolutions des nouveaux cahiers des charges à effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023, notamment une revalorisation des soutiens, une révision de la méthodologie de calcul du plafond fibreux, un ajustement visant à fluidifier la relation contractuelle.

De même les contrats de reprise des matériaux devaient également se terminer au 31 décembre 2022. Il convient de les prolonger également d'un an.

Les repreneurs concernés sont :

- Véolia (IPODEC Normandie) : option fédération pour le gros de Magasin, les papiers cartons 1.05 et 5.02, les briques, l'aluminium de collecte sélective, l'acier de collecte sélective, les emballages plastiques,
- O-I France : option filière pour le verre,
- Conseil Départemental de la Mayenne ou Cosynergie exploitant : option individuelle pour l'aluminium et l'acier issus des mâchefers.

Le contrat de reprise des papiers option individuelle signé avec UPM prévoit que la durée est prolongée du délai du contrat de Citéo.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Autorise le Président à signer les avenants aux contrats pour l'action et la performance emballages ménagers et papiers graphiques avec Citéo, prolongeant le délai d'un an et actant les modifications liées au nouveau cahier des charges,
- Autorise le Président à signer les avenants de prolongation d'un an des contrats de reprise avec les repreneurs Véolia (IPODEC Normandie), O-I France et le Conseil Départemental de la Mayenne ou Cosynergie exploitant.

**13. Mode de gestion du service public assainissement collectif de la commune de Domfront en Poirais**

Le Président laisse la parole à Christophe Lecordier, Vice-Président en charge de l'assainissement collectif et non collectif.

Le contrat de délégation de service public par affermage, relatif à l'exploitation du service public d'assainissement collectif de la commune de Domfront en Poirais, arrive à échéance le 31 décembre 2023. Afin de garantir la continuité du service public, Domfront-Tinchebray Interco doit

se prononcer sur le mode de gestion du service public qui sera mis en œuvre à l'échéance du contrat.

Domfront-Tinchebray Interco a confié au cabinet CALIA Conseil l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de passation du contrat.

Un rapport de présentation relatif au mode de gestion a été établi par CALIA Conseil. Ce rapport expose les modes de gestion possibles quant à l'exploitation du service public d'assainissement collectif de la commune de Domfront en Poiraise. Il ressort de cette analyse que la délégation de service public selon un mode de concession sans investissement (« affermage ») est bien appropriée au service et aux enjeux et offre les meilleures garanties pour assurer la continuité du service.

Afin de faire coïncider le terme de ce contrat avec celui des contrats de délégation de service public par affermage de Tinchebray-Bocage (intégrant Champsecret et Saint Pierre d'Entremont) et de Frênes-Montsecret qui arrivent à échéance au 31 décembre 2027, il est proposé d'établir un contrat pour une durée de 4 ans.

Vu le CGCT et notamment les articles L. 1410-1 et suivants, R. 1410-1 et suivants, L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants et l'article L. 1413-1 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Entendu le rapport établi par CALIA Conseil sur le principe du choix des modes de gestion relatifs à l'exploitation du service public d'assainissement collectif sur la commune de Domfront en Poiraise.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Prend acte du rapport sur le principe du choix des modes de gestion relatifs à l'exploitation du service public d'assainissement collectif sur la commune de Domfront en Poiraise,
- Approuve le recours à un contrat de délégation de service public sous la forme de l'affermage pour l'exploitation du service public de l'assainissement collectif pour une durée de 4 ans, pour la commune de Domfront en Poiraise,
- Autorise le Président à lancer et à mener les procédures prévues par les dispositions des articles L. 1410-1 et suivants, R. 1410-1 et suivants, L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du CGCT et conformément aux dispositions du Code de la Commande publique pour l'exploitation du service public de l'assainissement collectif pour une durée de 4 ans,
- Autorise le Président sur ces bases, à exécuter la présente délibération et à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

**14. SPAC- Branchement et raccordement des usagers-prise en charge travaux assainissement**

POINT ANNULÉ

**15. SPAC – Branchement et raccordement des usagers convention de remboursement pour les communes en régie**

POINT ANNULÉ

**16. Tarif repas**

Le Président donne la parole à Josette Porquet, Vice-Présidente en charge des finances.

Lors du dernier Conseil communautaire, face à l'augmentation du coût des énergies, des dépenses de personnel, les tarifs des repas ont été modifiés pour les enfants et adultes des écoles et des micro crèches :

Le tarif des repas a été fixé à : enfants 3.50 € / adulte à 5.70 €.

Des repas sont aussi fournis au centre de loisirs de Tinchebray, Chanu, au SIVOS de Champsecret-Dompierre, et à la Résidence « 4 saisons » de St Cornier des Landes.

Josette Porquet propose de revaloriser aussi les prix de ces repas

- Au centre de loisirs de Tinchebray, Chanu géré par l'UFCV :  
Proposition à **4.10 €** (au lieu de 3.90 €)
- Au SIVOS de Champsecret-Dompierre :  
Proposition à **3.80 €** (au lieu de 3.60 €) enfant et **maintien du tarif adulte à 6.50 €**
- À la Résidence « 4 saisons » à Saint Cornier des Landes :  
Proposition à :  
Repas du midi : **6.80 €** (au lieu de 6.50 €)  
Repas du soir : **3.80 €** (au lieu de 3.60 €)  
Petit déjeuner : **2.60 €** (au lieu de 2.50 €)  
Repas externe : **10,50 €** (au lieu de 10,00 €)

Frédérique Roullier s'interroge sur l'utilité du prix du petit déjeuner. Josette Porquet souhaite garder son existence en cas de besoin. Elle précise cependant qu'un nouveau marché sera lancé pour septembre 2023 et qu'il faudra peut-être réajuster les tarifs en fonction du résultat du marché.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Fixe les tarifs des repas fournis au centre de loisirs de Tinchebray, Chanu à 4.10 € à compter du 1er février 2023,
- Fixe le tarif des repas fournis au SIVOS de Champsecret-Dompierre à 3.80 € pour les repas enfants et maintien du tarif repas adulte à 6.50 € à compter du 1er février 2023,
- Fixe le tarif des repas fournis à la Résidence « 4 saisons » de St Cornier des Landes : repas midi à 6.80 €, repas soir à 3.80 €, petit déjeuner à 2.60 € et repas externe à 10.50 € à compter du 1er février 2023,

**17. Demande de subvention- véhicules autopartage-département**

Le Président donne la parole à Michèle Pothé, en charge du dossier.

La Commune de Domfront en Poiraise souhaite mettre 2 véhicules électriques à disposition de la population en autopartage.

Le montant des dépenses pour l'acquisition de ces 2 véhicules est estimé à 76 194.52 €

Il est proposé de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil départemental.

Josette Porquet précise que les crédits ont bien été inscrits au budget 2023. Françoise Gouault ajoute que les bornes de Domfront fonctionnent mal. Joël Dromer répond que la maintenance est intervenue il y a quelques jours.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Décide la mise en place de 2 véhicules en autopartage sur la commune de Domfront en Poiraise,
- Dit que ce projet est inscrit au budget 2023,
- Sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental de l'Orne,
- Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**18. Budget Général : décision modificative**

Le Président laisse la parole à Josette Porquet, Vice-Présidente en charge des finances.

Josette Porquet propose au Conseil communautaire d'adopter la décision modificative n°1 du budget général de 2023 pour ajuster les crédits permettant d'acquérir les équipements dans le cadre du projet Normand'Epik.

Le détail de la décision modificative n°1 se présente comme suit :

COMPTE	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
--------	----------------	----------	----------

		EN €	EN €
2188	Autres immobilisations corporelles op° 1928 Normand'Epik- Fonction 633	+ 45 000,00	
1641	Emprunts en euros op° 1928 Normand'Epik - Fonction 633		+ 45 000,00
TOTAL		+ 45 000,00	+ 45 000,00

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Vote la décision modificative n°1 du budget général 2023 telle que présentée.

**19. Contrat assurance des risques statutaires**

Le Président donne la parole à Josette Porquet, Vice-Présidente en charge des finances qui présente ce dossier.

La Communauté de communes est adhérente au contrat d'assurance groupe des risques statutaires du personnel. Ce contrat est aujourd'hui souscrit auprès de Groupama.

Groupama a demandé une renégociation des conditions financières du marché public ou, à défaut d'accord, a sollicité la résiliation du contrat au 31 décembre 2022.

Le Centre de gestion a insisté sur la nécessité de ne pas priver brutalement d'assurance les collectivités territoriales.

Ainsi les parties ont conclu un avenant permettant de prolonger le contrat de 6 mois moyennant une augmentation tarifaire strictement limitée à 5 % des taux de primes.

Compte tenu de cet accord, le Centre de Gestion lance au plus vite une consultation afin de souscrire un nouveau contrat groupe à adhésion facultative.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Décide que le Président du Centre de Gestion de l'Orne est habilité à souscrire pour le compte de Domfront-Tinchebray Interco des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Les risques devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

\* Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL : décès, accidents du travail – maladies imputables au service, incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel,

\* Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public : accidents du travail – maladies professionnelles, incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- Régime du contrat : Capitalisation.

**20. Aménagement d'une nouvelle zone d'activité sur Domfront en Poiraise**

Le Président informe qu'en vertu de la compétence économique de l'intercommunalité, il est proposé de créer une nouvelle zone d'activité sur Domfront en Poiraise.

Des demandes de parcelles économiques, notamment pour des artisans ou des TPE peuvent difficilement être satisfaites aujourd'hui sur ce secteur de la commune de Domfront en Poiraise.

La Communauté de communes a l'opportunité de pouvoir devenir propriétaire d'un terrain appartenant à la commune de 11 674 m<sup>2</sup>, cadastré AK 151, et se trouvant en zone UZ sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU), rue du Bois Launay et rue du Mont Margantin.

Afin de pouvoir installer plusieurs entreprises, il est proposé de scinder la parcelle en 5 lots et d'entreprendre la viabilisation ainsi que la desserte. Les travaux sont estimés à 190 356 € HT soit 228 427.20 € TTC.

Des demandes pressantes d'installation nécessitent une accélération du calendrier initial fixé par la commune de Domfront en Poiraise.

Il y a donc lieu de :

- donner une dénomination à cette zone d'activité,
- autoriser la collectivité à déposer le permis d'aménager,
- inscrire les dépenses prévisionnelles au budget 2023,
- demander les subventions mobilisables,
- déterminer le prix de vente des lots.

Il y aura donc lieu ultérieurement de fixer ce prix de vente de chaque lot, en fonction de leur situation et du reste à charge final pour la collectivité.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Décide l'ouverture d'un budget annexe intitulé : ZA du Gué Thibout,
- Dit que ce budget est assujéti à la TVA,
- Approuve le projet d'aménagement de cette zone d'activité sur la commune de Domfront en Poiraise et le dépôt du permis d'aménager,
- Autorise la Communauté de communes représentée par Josette Porquet, Vice-Présidente, à signer une convention de mise à disposition du terrain AK 151 au profit de l'intercommunalité par la commune de Domfront en Poiraise, dans l'attente de la cession,
- Autorise la Vice-Présidente, représentant la Communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco à signer l'acte d'achat du terrain cadastré AK 151, d'une superficie de 11 674 m<sup>2</sup> au prix de 10 € symboliques, auprès de la commune de Domfront en Poiraise,
- Sollicite une aide financière auprès de l'État dans le cadre de la DETR au taux maximum et auprès du Conseil Départemental, au titre du FDAZA,
- Charge le Président à lancer les consultations pour réaliser les travaux,
- Dit que les crédits seront ouverts au budget 2023,
- Autorise le Président à engager toutes les démarches relatives à ces dossiers et à signer tous documents concernant ces missions.

La séance est levée à 21 h 10.